



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 61915

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la mise oeuvre des dispositions des articles L. 323-1 et suivants du code du travail relatifs à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Dans sa réponse ministérielle en date du 10 juin 2008 en réponse à la question n° 9124 du 30 octobre 2007, son prédécesseur précisait que le ministère de la culture et de la communication préparait une convention qui serait soumise au Fond d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) dans le courant de l'année 2008. Aussi, il lui demande de lui indiquer les suites qui en ont résulté ainsi que l'impact de cette convention sur la mise en oeuvre des dispositions susvisées.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61915

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10076

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)